



---

# PLAN STRATÉGIQUE

d'Élections Manitoba  
pour la 42<sup>e</sup> élection générale (2017-2021)

---

INNOVATION

SERVICE

MESURES LÉGISLATIVES

ACCESSIBILITÉ

ENGAGEMENT

# Table des matières

Message de la directrice générale des élections	2
Notre organisation	3
Notre mandat	5
Notre mission	5
Notre vision	5
Nos priorités stratégiques	6
Nos valeurs fondamentales	7
Notre environnement	8
Conclusion	11

# Message de la directrice générale des élections

Notre dernier plan stratégique nous a guidés pour la 41<sup>e</sup> élection générale qui s'est tenue le 19 avril 2016. Beaucoup de défis ont été gérés avec succès, y compris le changement consistant à tenir les élections à date fixe en raison du moment choisi pour la tenue de l'élection fédérale, et de nouvelles mesures législatives relatives aux mises en candidature et à la collecte de renseignements concernant le sexe et la date de naissance des électeurs. Le plan stratégique que nous avons suivi veillait à ce que nous soyons concentrés pour produire les nombreux éléments requis pour une élection générale réussie. Il nous a aidés à être en mesure de réagir rapidement aux changements à mesure qu'ils se présentaient.

J'aimerais féliciter tout le personnel d'Élections Manitoba, d'abord le petit noyau de personnel du bureau central, mais aussi les directeurs du scrutin, les directeurs adjoints du scrutin et les autres employés électoraux qui font croître notre personnel supplémentaire à 10 000 personnes. Ils s'engagent à respecter les principes démocratiques enchâssés dans nos dispositions législatives et sont déterminés à servir la population manitobaine en organisant des élections libres et justes. J'aimerais aussi remercier les nombreux organismes qui nous ont aidés à entrer en contact avec les Manitobains dans toute la province et à les appuyer dans l'exercice de leur droit de vote, notamment la Croix-Rouge canadienne, le Dakota Ojibway Tribal Council, Éducation Manitoba, la Nellie McClung Foundation, le Bureau des personnes handicapées et Services de communication du Manitoba.

Élections Manitoba exploite un environnement complexe qui requiert de la flexibilité. Nous devons être en mesure de réagir rapidement aux modifications apportées aux dispositions législatives et être prêts à tenir une élection à tout moment. Le présent plan stratégique nous guidera pendant les quatre prochaines années jusqu'à la date fixe d'élection du 6 octobre 2020. Il nous aidera également à nous adapter aux possibles changements qui découleront des travaux de la prochaine Commission de la division électorale. Ces travaux devraient être conclus d'ici décembre 2018.

Nos priorités stratégiques pour les quatre prochaines années sont les mesures législatives, les services, l'accessibilité, l'innovation et l'engagement. Ces priorités appuient notre vision : « Fournir des renseignements, des possibilités et des ressources afin de promouvoir l'excellence, la participation aux élections et l'impartialité du processus électoral. » Je suis aussi heureuse de faire remarquer que notre direction manifeste un profond engagement envers nos valeurs fondamentales : l'équité, l'intégrité, le respect, l'excellence, l'innovation, la participation et la reddition de comptes.

Nous mettons davantage l'accent sur l'innovation et nous adoptons les transformations opérationnelles. Même si l'innovation peut présenter des défis, elle peut aussi mettre en lumière des occasions de voir les processus d'un nouveau point de vue et d'étudier des solutions différentes. Cela fait partie de nos efforts continus visant à améliorer nos services aux Manitobains pour appuyer les valeurs démocratiques.

Il y a beaucoup de tâches à accomplir d'ici 2020. Malgré tout, je suis convaincue que ce plan combiné aux compétences et au talent de notre équipe nous permettront de remplir nos engagements. Les activités à la suite des élections – y compris la production de rapports au moyen du Relevé des suffrages, la vérification des états financiers des candidats et des partis et l'examen des expériences vécues pendant l'élection générale de 2020 – nous mèneront jusqu'au premier trimestre de 2021.

Je me réjouis en pensant aux quatre prochaines années et à ce que nous accomplirons pour appuyer les droits démocratiques des Manitobains grâce à des élections libres et justes.

La directrice générale des élections,  
Shipra Verma, CPA, CA

# Notre organisation

## Vue d'ensemble d'Élections Manitoba

La confiance que le public accorde au gouvernement et à ses institutions repose directement sur la capacité du système électoral à jouer son rôle en temps opportun et de manière efficace, fiable et impartiale. L'intégrité du système électoral appuie la légitimité d'un gouvernement représentatif. Le Bureau du directeur général des élections (Élections Manitoba) a été constitué en 1980 en tant que bureau indépendant relevant directement de l'Assemblée législative.

Le mandat d'Élections Manitoba est établi en vertu de la Loi électorale et de la Loi sur le financement des élections. Le bureau a pour mandat de tenir des élections libres et justes, de rendre le processus électoral accessible aux électeurs, de promouvoir la sensibilisation du public par l'éducation, la communication et la publicité et de veiller à la conformité aux dispositions législatives. Élections Manitoba exploite un environnement complexe influencé par plusieurs facteurs, notamment :

- l'incertitude quant à la date de déclenchement d'une élection générale;
  - La date prescrite pour la tenue d'une élection générale peut être changée par le lieutenant-gouverneur, s'il juge que cela est nécessaire.
  - Il faut donc être prêt à tenir une élection à n'importe quel moment.
- l'incertitude quant à la date de déclenchement des élections partielles;
- les dates limites déterminées par les dispositions législatives pour les activités électorales;
- les modifications notables et fréquentes des dispositions législatives relatives aux élections;
- l'organisation de référendums en vertu de diverses lois;
- la promotion communautaire et l'éducation continue sur le droit constitutionnel de voter effectuées auprès de divers publics.

De plus, la technologie et les attentes du public orientent et modifient notre travail, et offrent des occasions de transformations opérationnelles.

## Rôle du directeur général des élections

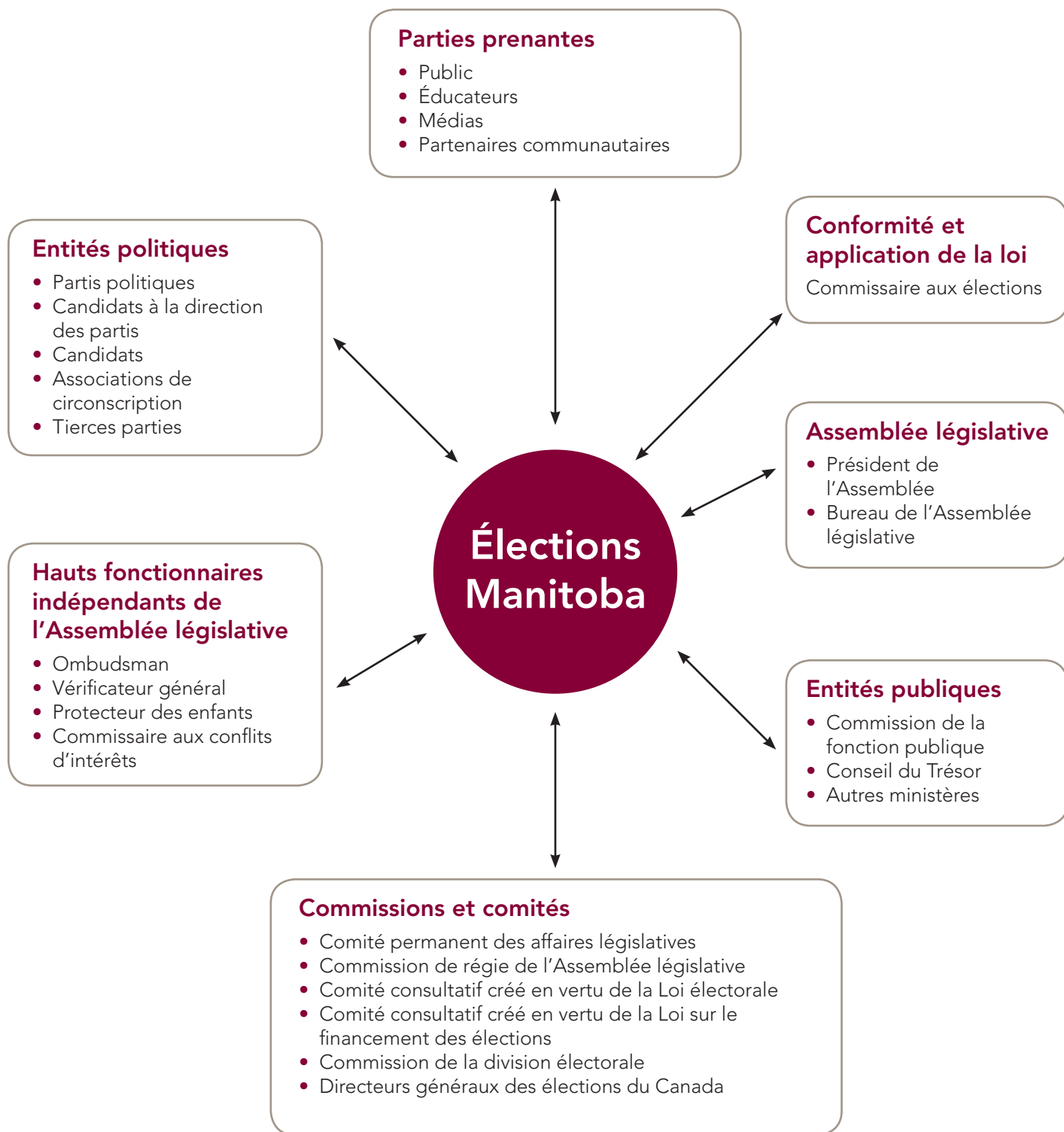
Le directeur général des élections et le personnel d'Élections Manitoba sont chargés d'administrer les élections provinciales et de veiller à ce qu'elles se déroulent de manière juste et sans interférence politique. Le directeur général des élections doit être non partisan et ne peut voter lors d'une élection provinciale.

Élections Manitoba doit être prêt en tout temps à tenir des élections, des élections partielles et des référendums. Le directeur général dirige le personnel d'Élections Manitoba pour faciliter la participation à tous les aspects des élections provinciales des manières suivantes :

- en fournissant un processus électoral simple, qui répond aux besoins des électeurs et qui est bien connu de tous;
- en veillant à ce que le processus soit juste et impartial et à ce que les entités politiques et les électeurs respectent les dispositions législatives;
- en fournissant de l'aide aux entités politiques pour qu'elles respectent les exigences législatives;
- en appuyant et en encourageant la participation démocratique grâce à des programmes d'éducation et d'information du public à l'échelle de la province.

## Nos parties prenantes

Élections Manitoba compte une variété de parties prenantes, comme cela est indiqué dans le diagramme ci-dessous. Les parties prenantes comprennent notamment tous les citoyens du Manitoba, les électeurs admissibles, les candidats, les entités politiques, les partenaires communautaires, ainsi que les médias, l'Assemblée législative, des partenaires en matière de prestation de services et d'autres organismes électoraux comme l'illustre la figure ci-dessous :



# Notre mandat

Le mandat d'Élections Manitoba est de veiller à la tenue d'élections libres, justes et accessibles pour que tous les électeurs admissibles du Manitoba aient la possibilité de voter. Les énoncés de mission et de vision existants correspondent toujours au mandat et au but de l'institution pour les quatre prochaines années. Ils demeurent stimulants, clairs et ambitieux.

# Notre mission

Garantir les droits démocratiques de tous les Manitobains en tenant des élections libres et justes, en sensibilisant davantage le public au processus électoral, en renforçant la confiance de la population dans ce processus et en assurant le respect des lois sur le financement des partis politiques.

# Notre vision

Fournir des renseignements, des possibilités et des ressources afin de promouvoir l'excellence, la participation aux élections et l'impartialité du processus électoral.

# Nos priorités stratégiques

Pour réaliser sa mission et sa vision, Élections Manitoba a défini cinq priorités stratégiques et appuie les mesures suivantes pour guider ses activités au cours des quatre prochaines années :

<b>Mesures législatives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre des modifications législatives</li><li>• Recommandation de modifications législatives pour améliorer les pratiques administratives</li><li>• Aide aux entités politiques et à d'autres entités à se conformer aux dispositions législatives</li><li>• Suivi de la conformité en général aux dispositions législatives</li></ul>
<b>Service</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre d'un environnement de vote accessible pour les Manitobains</li><li>• Mise à profit des innovations technologiques dans la prestation de services</li><li>• Gestion efficace des ressources</li><li>• Maintien de contrôles budgétaires et de mécanismes de reddition de comptes efficaces</li><li>• Offre d'aide et de formation aux parties prenantes</li><li>• Offre de formation continue et de ressources au personnel</li></ul>
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan pour répondre aux normes en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains en repérant les barrières auxquelles font face les personnes handicapées, en supprimant ces barrières et en empêchant la création d'autres barrières.</li><li>• Appui sur des plans pour rendre le processus de vote accessible pour tous les Manitobains</li></ul>
<b>Innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Révision, évaluation et modification des pratiques organisationnelles, si possible, pour une prestation de services efficace et efficiente</li><li>• Mise à profit de la technologie pour simplifier le travail de l'organisation</li><li>• Recherche de nouvelles façons d'améliorer la performance</li></ul>
<b>Engagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien et renforcement de partenariats existants avec des organismes, des fournisseurs et d'autres parties prenantes</li><li>• Poursuite de la communication avec les parties prenantes actuelles et futures, y compris les jeunes et les personnes qui ne se sentent pas concernés par le processus de vote</li><li>• Repérage de nouvelles approches pour nouer des partenariats et faire de la promotion de manière efficace pour appuyer les pratiques démocratiques</li></ul>

# Nos valeurs fondamentales

Élections Manitoba a un ensemble de valeurs fondamentales qui l'orientent dans l'accomplissement de son mandat. Les activités et les actions du personnel et le leadership d'Élections Manitoba renforcent ces valeurs fondamentales faisant partie de sa culture.

Les valeurs fondamentales d'Élections Manitoba sont brièvement présentées ci-dessous.

<b>Valeur fondamentale</b>	<b>Définition</b>
Équité	Être impartial, sans favoritisme, biais ni discrimination, dans le cadre de nos fonctions
Intégrité	Adhérer à des principes de droit et de déontologie
Respect	Respecter les électeurs, les entités politiques, les partenaires et faire preuve d'un respect mutuel
Excellence	Offrir un excellent service
Participation	Encourager et appuyer la participation aux pratiques démocratiques
Innovation	Élaborer des solutions pour améliorer le service et l'efficacité
Obligation redditionnelle	Se concentrer sur l'exécution et assumer ses responsabilités



# Notre environnement

## Contexte

Pour qu'Élections Manitoba puisse s'acquitter de son mandat législatif, il faut un haut niveau d'agilité dans les activités internes de l'organisme. D'importantes modifications touchant la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections ces dernières années ont élargi le mandat d'Élections Manitoba. Il y aura probablement d'autres modifications apportées aux dispositions législatives à mesure que le processus électoral continue à évoluer au Manitoba.

En tant que bureau indépendant de l'Assemblée législative, Élections Manitoba doit exercer ses activités de manière impartiale et non partisane au sein d'un environnement très partisan et politique. L'indépendance tant sur le plan de la perception que dans les faits est essentielle pour répondre aux attentes des parties prenantes. Elle est également une condition essentielle de la manière dont Élections Manitoba travaille et interagit avec les entités politiques.

Élections Manitoba s'efforce d'offrir un processus équitable et d'encourager la participation parmi toutes les parties prenantes et, de ce fait, est considéré par les électeurs comme une source de renseignements électoraux digne de foi. Bien que les Manitobains ne connaissent pas nécessairement Élections Manitoba par son nom, ils connaissent leurs droits électoraux et sont en grande majorité satisfaits du processus électoral.

En élaborant nos priorités stratégiques des quatre prochaines années, Élections Manitoba a tenu compte de nombreux facteurs, y compris les taux de participation, les habitudes de vote, les attitudes concernant le scrutin et la satisfaction concernant le processus électoral. Notre plan stratégique est façonné non seulement par notre analyse des récentes élections générales, mais aussi par l'environnement électoral plus large, notamment les nouvelles tendances dans les autres administrations canadiennes. Fondamentalement, toutefois, les priorités d'Élections Manitoba doivent correspondre aux besoins et aux attentes des Manitobains tout en s'adaptant aux possibles modifications apportées au cadre législatif.

## Points saillants relatifs à la 41<sup>e</sup> élection générale

### Calendrier électoral de 75 jours

Recensement	4 février au 7 mars
Révision	10 mars au 7 avril
Publication du décret et début des déclarations de candidature	16 mars
Fin des déclarations de candidature	29 mars
Scrutin par anticipation	9 au 16 avril
Jour du scrutin	19 avril

### Participation

- Au total, 221 candidats ont présenté leur candidature.
- La liste électorale finale comptait 772 877 électeurs admissibles, dont 443 861 électeurs qui ont voté.
- La participation à l'élection était de 57,43 %. Un scrutin par anticipation a été tenu dans 293 centres dans la province, et les électeurs pouvaient voter par anticipation à l'endroit de leur choix. Le vote par anticipation continue à croître et représentait 25 % des votes. Il comptait pour 18 % des votes à l'élection générale de 2011.

### Financement de la campagne électorale

- Pour aider les candidats et les parties à respecter les exigences en matière de financement des campagnes électorales, le personnel d'Élections Manitoba a tenu 18 séances d'information pour les agents officiels, les directeurs de campagne et les autres personnes concernées.
- Au total, 238 candidats et six partis inscrits devaient déposer des états financiers. Parmi ceux-ci, 155 candidats et trois partis étaient admissibles à un remboursement. Tous les états financiers relatifs aux élections, y compris les versions originales, modifiées et finales, ainsi que les remboursements sont publiés sur le site Web.

## Coût de l'élection

- Le coût total pour l'administration de la 41<sup>e</sup> élection générale était d'environ 13,7 millions de dollars, ce qui respectait le budget projeté. Les coûts projetés des remboursements et des subventions aux vérificateurs sont de 3,4 millions de dollars. Par comparaison, les coûts d'administration de la 40<sup>e</sup> élection générale étaient de 11,9 millions de dollars, plus 3 millions de dollars pour les remboursements et les subventions aux vérificateurs.

## Résultats du sondage

- D'après un sondage de la population (taille de l'échantillon : 600 personnes), 93 % des électeurs étaient satisfaits ou très satisfaits de leur expérience de scrutin.
- Qu'ils aient voté ou non à l'élection de 2016, la plupart des répondants ont dit qu'il était important de voter. Il est intéressant de noter que la plupart des abstentionnistes (7 sur 10) croient qu'il est essentiel de voter; toutefois, ils considèrent comme moins important le fait qu'ils le fassent personnellement.

## Modifications

Les mesures législatives guident l'exploitation d'Élections Manitoba et l'offre d'élections libres et justes. L'organisme recommande des modifications qui amélioreront l'administration des élections. Il doit aussi répondre et s'adapter aux modifications législatives apportées par le gouvernement.

Une des recommandations actives de modifications législatives concerne l'élaboration d'une liste électorale permanente, le registre des électeurs du Manitoba. Cela représenterait une activité considérable et continue qui aiderait à établir les listes électorales pour les élections générales et les élections partielles. Ce changement a des répercussions importantes continues sur les activités d'Élections Manitoba. Pour qu'il soit mis en œuvre, il faudra des modifications législatives. Il y a eu d'importants travaux sur le concept de l'établissement d'un registre des électeurs du Manitoba et des modifications législatives connexes; toutefois, aucun projet de loi à ce sujet n'a été déposé pour l'instant.

Les dispositions législatives présentées en 2015 pour recueillir les renseignements sur le sexe et la date de naissance des électeurs pendant le recensement pour l'élection de 2016 appuient l'établissement d'un registre des électeurs du Manitoba. Cette nouveauté a entraîné des modifications des processus, des formules et d'autres documents. Une autre modification législative a réduit le nombre de noms d'électeurs admissibles requis pour la déclaration de candidature, en le faisant passer de 100 à 50.

## Commission de la division électorale

Tous les 10 ans, les limites des circonscriptions électorales de la province sont revues. Le processus de révision est dirigé par une commission composée du directeur général des élections, du juge en chef du Manitoba, du président de l'Université du Manitoba ainsi que des recteurs de l'Université de Brandon et du Collège universitaire du Nord. Dans le cadre du processus, la commission demande les observations du public. La prochaine Commission de la division électorale terminera ses travaux en 2018.

Toute modification à apporter aux limites des circonscriptions électorales recommandée par la commission entraînera beaucoup de travail en préparation pour les élections de 2020, y compris la création de cartes pour toutes les circonscriptions touchées, le redécoupage des sections de vote, l'attribution de centres de scrutin et la création d'indicateurs de rues et de centres de scrutin. En 2008, 56 circonscriptions électorales sur 57 ont vu leurs frontières changer.

### **Défis auxquels fait face Élections Manitoba**

À chaque élection, Élections Manitoba fait face à de nouveaux défis en raison de l'environnement en constante évolution dans lequel l'organisme exerce ses activités. Au cours des quatre prochaines années, les principaux défis seront les suivants :

- adaptation aux modifications législatives;
- établissement du registre des électeurs du Manitoba si les dispositions législatives sont adoptées;
- modernisation et mise à jour des pratiques et des systèmes opérationnels;
- offre de formation utile pour les fonctionnaires électoraux;
- appui sur les pratiques et les plans d'accessibilité;
- mise en place de nouvelles frontières pour les circonscriptions électorales.

Étant donné les bonnes bases découlant des élections précédentes, à l'approche de l'élection 2020, nous mettrons l'accent sur l'innovation et les transformations opérationnelles en tenant compte de notre mission, de notre vision et de nos valeurs.

# Conclusion

Élections Manitoba s'engage à tenir des élections libres, justes et accessibles pour toutes les parties prenantes du processus électoral au Manitoba. Cet engagement illustre le riche héritage de valeurs démocratiques du Manitoba. Le processus de planification employé est conçu pour mettre de l'avant la vision partagée de l'organisme tout en conservant un équilibre avec des objectifs réalistes.

Élections Manitoba fait face à une période de changements considérables, mais en même temps d'occasions importantes. Le présent cycle électoral offre une belle occasion d'apporter notre contribution, de repenser la façon dont Élections Manitoba offre un processus électoral et en fait la promotion de manière à servir tous les Manitobains. Sur la base de ce plan stratégique, Élections Manitoba est en mesure de se préparer pour les prochaines élections provinciales grâce à une vision et à un plan tactique clairs, et c'est avec impatience qu'il attend le moment de mettre en œuvre les valeurs démocratiques dans le respect de l'excellence tout en contribuant à un environnement positif pour tous.

# www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

© Deloitte s.r.l. et ses sociétés affiliées.